

Publié le 12 mai 2026

Mis à jour le 12.10

Catalogue

Formation des Élus

*Des formations pratiques pour vous
accompagner dans l'exercice quotidien
de votre mandat*

Octobre - Décembre 2026



L'offre de formation de l'AMF63

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux bénéficient de la possibilité de suivre des formations délivrées par des organismes agréés par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et susceptibles de relever de deux grands dispositifs :

- **les formations financées par le budget de la collectivité territoriale** ou de l'établissement public de coopération intercommunale de l'élu.
- **les formations financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE)**, alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus locaux et relevant d'une démarche personnelle de l'élu.

L'AMF63 dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux depuis 2019 (renouvellement accordé en 2021 et 2025). Elle accompagne les élus avec un catalogue de formations proposées sur des thématiques diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire, et enrichies en cours d'année afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. Afin de mener à bien sa mission en matière de formation des élus locaux, l'AMF63 s'appuie sur un réseau de formateurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

L'AMF63 propose également des formations « sur mesure », organisées à la demande des communes et des EPCI, directement au sein des conseils municipaux ou communautaires. Ces formations peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des élus et aux problématiques propres au territoire concerné.

Deux financements possibles

Par la Collectivité

- Budget frais pédagogiques allant de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Formations concernées

- En lien avec le mandat

Dépense obligatoire si :

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé par la formation des élus

Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

Modalités d'inscription

- S'inscrire à la formation souhaitée via le formulaire

TARIF

Adhérent = 250 € la journée
= 150 € la demi-journée

Non Adhérent = 300 € la journée
= 200 € la demi-journée

Forfait Repas = 22 € - Montant pouvant varier en fonction du lieu de restauration -

Par le DIFE (Droit individuel à la formation)

- **400 €** par an / élu si non consommé une année, cumul possible à hauteur maximum de **800 €**
- Recharge des droits à la date anniversaire de l'élection de l'élu

Formations concernées

- En lien avec le mandat
- Réinsertion professionnelle

Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

Modalités d'inscription

1. Se connecter à "**Mon Compte élu**" moncompteformation.gouv.fr via votre compte France Connect+ (Identité Numérique La Poste)
2. S'inscrire à la formation souhaitée

IMPORTANT

Tous les élus percevant ou non une indemnité de fonction ont un DIFE et dès la première année de mandat.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du participant à la formation, l'AMF63 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit

Annulation comprise entre 15 jours et 7 jours avant le début de la formation : aucun frais d'annulation.

Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix de la formation sauf motif de force majeure justifiée auprès de l'AMF63.

Annulation ou absence injustifiée : L'AMF63 facturera 100% du prix de la formation.

Vous avez mobilisé votre DIFE mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre compte Elu pour annuler votre dossier.

La non-présentation du stagiaire à la date de début de la formation est considérée comme une annulation et entraîne également des frais d'annulation équivalents à 100% du montant de la formation.

Les Formations octobre à décembre

- *La prise de parole en public - Niveau 1 - 17 septembre 2026*
- *Initiation au budget - 29 septembre 2026*
- *Fondamentaux de l'intercommunalité - 30 septembre 2026*
- *La spécialisation du budget - 08 octobre 2026*
- *Emprunter pour financer ses investissements - 15 octobre 2026*
- **La prise de parole en public - Niveau 2 - 26 octobre 2026**
- **Analyse financière et pilotage des budgets locaux - 10 novembre 2026**
- **Renégocier la dette communale - 03 décembre 2026**
- **Animer efficacement une réunion - 07 décembre 2026**

Les Formations à venir

- **Les relations juridiques, financières et fiscales entre les communes et les EPCI**
- **Les fondamentaux de l'urbanisme**
- **Les fondamentaux de la commande publique**